

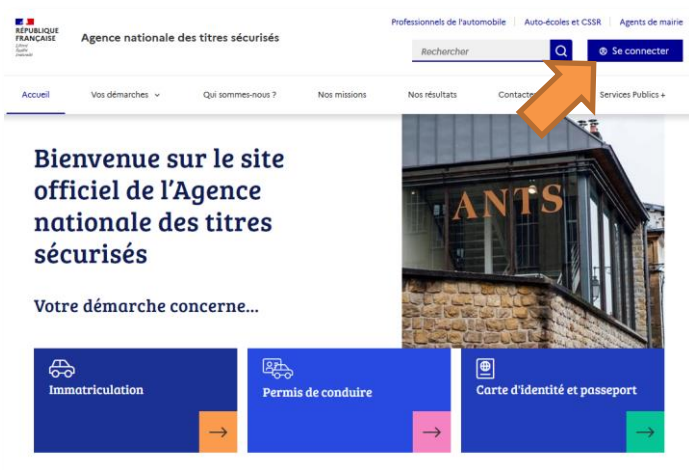
Mode d'emploi « ANTS – changement d'adresse carte grise »

Afin de pouvoir modifier votre adresse sur votre carte grise, il est nécessaire de se connecter sur <https://ants.gouv.fr/>.

Attention :

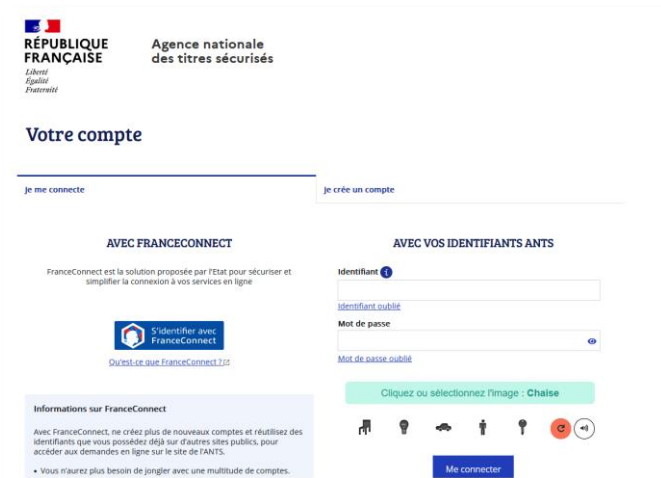
- **Cette démarche est gratuite.** D'autres sites proposent aussi le changement d'adresse mais pourraient être payants.
- Il est nécessaire d'être en possession de la carte grise.

1. Connexion au site



Une fois sur le site <https://ants.gouv.fr/>, cliquer sur « se connecter ».

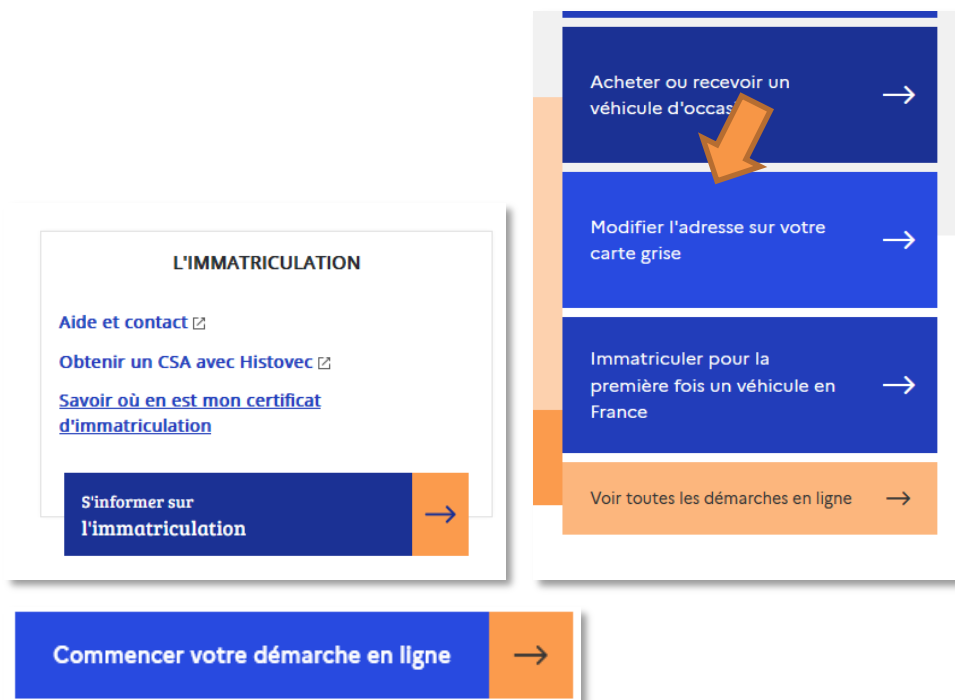
2. Pour se connecter, 2 solutions



- Soit vous avez un compte FranceConnect et vous pouvez l'utiliser (ou vous en créer un)
 - o Le compte FranceConnect permet de se connecter avec un seul identifiant à la plupart des sites publics (impôts, CPAM, Caisses de retraite...).
- Soit vous créez un compte dédié ANTS

3. Déclaration de changement

Cliquer ensuite sur « S'informer sur l'immatriculation », « Modifier l'adresse de votre carte grise » et « commencer votre démarche en ligne »



La suite de la démarche est expliquée directement sur la page.